



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du règlement 529

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 529 pour la concordance avec les modifications du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent, lequel règlement entrera en vigueur ;

Ledit règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 20^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site internet de la municipalité, Godmanchester, le 20^e jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale adjointe